



Sous la présidence de M. Jean-Marc Boudou, Vice-Président de Saint-Flour Communauté, la commission intercommunale thématique Déchets s'est déroulée en salle des conférences du village d'entreprises le lundi 13 février 2023. Conformément à la délibération du 13 janvier 2021 du conseil communautaire, les membres titulaires de la commission déchets étaient conviés à cette réunion par une convocation adressée le 8 février 2023.

L'ordre du jour suivi a été le suivant :

De 10h30 à 12h :

- Plastiques agricoles : bilan de l'année 2022 et perspectives 2023
- Déchetteries :
  - Présentation des nouvelles filières de collecte et valorisation qui peuvent être mises en place (Articles de Sports et Loisirs, Articles de bricolage, Jeux et jouets)
  - Information sur la collecte des pneus en déchetterie
  - Point d'étape déchetterie de Chaudes-Aigues et déchetterie mobile
- Retour sur les gros producteurs et la mise en place du seuil de collecte
- Collecte des cartons en benne : 1<sup>ers</sup> retours
- Point d'étape sur l'extension des Consignes de tri ;
- Questions diverses.

De 13h30 à 14h30 :

- Etude de solutions techniques de gestion de proximité des biodéchets : restitution du diagnostic
- Ce dernier point s'est déroulé en présence des membres du bureau exécutif.

Olivier Reversat a été nommé secrétaire de séance.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).

Les supports de présentation sont annexés au présent compte-rendu (ANNEXE 2)

\*\*\*\*\*

### Information sur l'avancée des dossiers

Le support de présentation est joint au présent document.

#### Plastiques agricoles :

2022 est la première année au cours de laquelle a été testée une nouvelle organisation de la collecte avec le regroupement de plusieurs sites de collecte.

Ce sont 450 tonnes de plastiques agricoles qui ont été collectées avec une participation des agriculteurs de 55%. Le bilan économique de cette nouvelle organisation révèle un reste à charge sur le budget déchet de moins de 1000€.

#### Déchetterie :

De nouvelles collectes permettant de valoriser davantage de déchets entrants en déchetterie vont pouvoir être mises en place en 2022.

Deux études vont se tenir durant le premier semestre 2023 : une étude de faisabilité pour l'implantation d'une déchetterie fixe à Chaudes-Aigues et une étude d'opportunité pour la mise en place d'une déchetterie mobile.

Collecte des gros producteurs : le seuil de collecte à 3300 l d'ordures ménagères est effectif depuis la fin d'année. Une dizaine d'entreprises ont été concernées et ont dû s'adapter. Ce sont environ 40 tonnes d'ordures ménagères évitées par mois.

Collecte des cartons en benne : 5 bennes à volets ont été installées fin décembre sur le territoire pour collecter les cartons bruns.

Simplification des consignes de tri : l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers est effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Depuis cette date, la collecte sélective du territoire est vidée au centre de tri des Cramades puis est rechargée dans des camions à Fond Mouvant Automatisé (FMA) pour être triée à Alriom, un centre de tri situé à Polignac. L'adaptation est pour le moment progressive et les bacs ont été changés au fil des signalements.

### **Etude de solutions techniques de gestion de proximité des biodéchets : restitution du diagnostic**

Le support de présentation est joint au présent document. Il s'agissait de la restitution de la première partie de l'étude : le diagnostic du territoire. Madame Elsa Dufresne, du bureau d'étude Ecogeos a assuré la présentation en visioconférence.

Le déroulé des échanges était le suivant :

1. Enjeux du tri à la source des biodéchets
2. Présentation de l'étude
3. Contexte territorial et organisation du SPPGD
4. Evaluation des gisements de biodéchets
5. Conclusions
6. Poursuite de l'étude

#### **SYNTHESE :**

Le bureau d'étude a procédé à des caractérisations de déchets sur les camions d'ordures ménagères de Saint-Flour Communauté afin de connaître la composition des déchets qui sont jetés. Il apparaît que le gisement de biodéchets mobilisable pour un tri à la source représente 32% des ordures ménagères : 9% de gaspillage alimentaire et 23 % d'autres déchets alimentaires. C'est un levier important pour la réduction des ordures ménagères. Cela représente environ 2 000 tonnes à l'année pour un tonnage autour de 6000t.

La répartition de ces biodéchets entre les ménages (1 300 tonnes annuelles) et les professionnels (700 tonnes) a été réalisée par le cabinet d'étude à partir de ratios nationaux.

Compte tenu de la mise en place du seuil de collecte, postérieur aux caractérisations et du travail de certains établissements scolaires sur le gaspillage alimentaire, Céline Charriaud, Présidente de Saint-Flour Communauté, a demandé que soit affinée cette répartition dans le cadre d'un travail complémentaire.

### **Questions diverses**

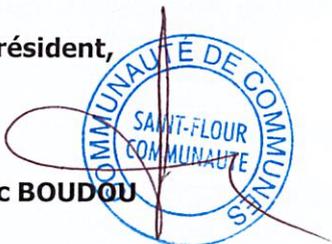
Il n'y a pas eu de questions diverses.

\*\*\*\*\*

**A Saint-Flour, le 4 avril 2023,**

**Le Vice-Président,**

**Jean-Marc BOUDOU**



#### **LISTE DES ANNEXES :**

**Annexe 1 : feuille de présence**

**Annexe 2 : support de présentation Commission intercommunale thématique Déchets**

**Annexe 3 : support de présentation Etude biodéchets : restitution du diagnostic**